

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DREZERY

Séance du 14 décembre 2023

Membres du Conseil Municipal : 23
Présents : 16
Votants : 23
Absents : 7
Procurations : 7

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze décembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, Maire de Saint-Drézéry.

Présents :

Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, Mme SIRVEN Françoise, M. DACHEUX Jean-Philippe, Mme HOUVENAGHEL-DEFOORT Géraldine, M. LAVIE Richard, Mme BIGLIONE-KAPLANSKI Marion, M. MERCIER Philippe, Mme REYREAU Peggy, Mme JACQUEMIN Monique, Mme FERRERES France, Mme ARNAUD Sandrine, M. CAPELLI Fabrice, M. JULIEN Eric, Mme LEOTARD Hélène, M. BELLOC Didier, Mme BAECKEROOT Marie-Hélène

Procurations :

M. LE BLEVEC Loïc donne procuration à M. LAVIE Richard
M. DEBARGE Francis donne procuration à Mme JACQUEMIN Monique
M. SALVADOR Daniel donne procuration à Mme BIGLIONE-KAPLANSKI Marion
Mme TROCELLIER-BERGER Agnès donne procuration à Mme SIRVEN Françoise
M. DI NATALE Paolo donne procuration à Mme REYREAU Peggy
M. ARNAUD Hervé donne procuration à Mme GALABRUN-BOULBES Jackie
M. FOURNEAU Julien donne procuration à M. DACHEUX Jean-Philippe

Objet : FINANCES – Droits de place marché

Mme le Maire rappelle la délibération du 11 mars 2021 qui a fixé les droits de place pour les ambulants.

Les tarifs en vigueur sont les suivants :

- pour les ambulants réguliers du marché : 3 euros par jour avec un forfait au mois (4 ou 5 fois 3 €)
- pour les ambulants du marché occasionnel : 5 euros par jour
- pour les ambulants occasionnels : un tarif à 7 euros par jour si présents aussi au marché,
- pour les ambulants occasionnels : un tarif à 10 euros par jour,
- pour l'ambulant autorisé à proximité du Foyer rural : un tarif à 5 euros par jour avec un forfait mensuel de 150 € + les charges (eau et électricité).

.../...

La commission Proximité propose une évolution de ces tarifs au 1^{er} janvier 2024 :

- L'augmentation à 4 euros par jour pour les ambulants réguliers du marché avec un forfait au mois (1 jour offert pour essai) :
 - o pour 2 ou 3 fois par mois : 8 ou 12 €
 - o pour 4 ou 5 fois : 16 ou 20 €
- pour les ambulants du marché occasionnel : 7 euros par jour
- pour les ambulants occasionnels : un tarif à 7 euros par jour si présents aussi au marché,
- pour les ambulants occasionnels : un tarif à 10 euros par jour,
- pour l'ambulant autorisé à proximité du Foyer rural : un tarif à 5 euros par jour avec un forfait mensuel de 150 € + les charges au réel (eau et électricité).

Lors des fêtes sur la commune, une demande spécifique devra être faite et les tarifs ne sont pas les mêmes.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- FIXE les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2024
- AUTORISE Mme le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette décision.

Pour copie conforme



Le Maire,
Jackie GALABRUN-BOULBES

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture de l'Hérault

le

Et publication ou notification le